



## **Le devoir de vigilance**

**L'enjeu pour les Directions Achats :**

**Améliorer la relation fournisseur et devenir le business partner reconnu pour gérer « le capital fournisseur » tout au long de la supply chain.**

Selon l'enquête de BPI France « La parole aux fournisseurs », 38% des fournisseurs soulignent que la pertinence des sollicitations RSE n'est pas au rendez-vous et 63% des fournisseurs sondés n'estiment pas leurs clients comme matures concernant les thématiques RSE. Le Devoir de Vigilance, par son périmètre est de nature à faire progresser les organisations achats dans leur mise en place des achats responsables.

L'étude révèle également que 87 % des fournisseurs ne sont pas accompagnés par leurs clients dans leurs démarches RSE. Là aussi, comme exposé et illustré dans ce guide, la bonne gestion du Plan de vigilance par les organisations achats permet de résoudre ce manque grâce au suivi imposé des plans d'actions.

L'obligation de mise en place du Devoir de Vigilance s'accompagnera d'une valorisation des fournisseurs qui gèrent mieux leur exposition aux risques et qui ainsi contribuent favorablement au « capital fournisseur » du donneur d'ordre.

### **Les 5 obligations liées aux activités des sous-traitants et fournisseurs**

- 1- Réaliser une cartographie des risques liés aux achats**
- 2- Mettre en œuvre des procédures d'évaluation régulière de la situation des sous-traitants et des fournisseurs**
- 3- Mettre en œuvre des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves liées aux activités des sous-traitants et fournisseurs**
- 4- Mettre en place un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques liés aux activités des sous-traitants et fournisseurs**
- 5- Mettre en place un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre vis-à-vis des activités des sous-traitants et fournisseurs et d'évaluation de leur efficacité**

## Ce que l'on trouve dans le Livre Blanc complet

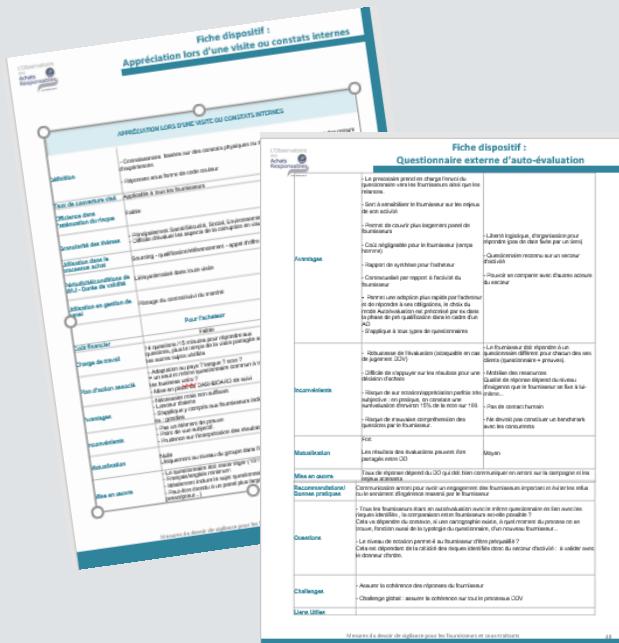
La loi sur le Devoir de Vigilance impose de mettre en place les mesures adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteinte graves. Or, les remontées des acheteurs montrent qu'il n'est pas toujours aisé de concilier besoin en efficacité, ressources à disposition et justification auprès des parties prenantes (internes et externes). Les fiches proposées dans cet ouvrage répondent à ces questions.

## **10 dispositifs sont inventoriés et détaillés dans le livre blanc :**

- ✓ Charte ou autre engagement réciproque
  - ✓ Clause contractuelle standard /spécifique dans contrat
  - ✓ Appréciation lors d'une visite sur site et constat interne
  - ✓ Questionnaire interne
  - ✓ Questionnaire externe d'auto-évaluation
  - ✓ Audit documentaire tierce partie
  - ✓ Audit sur site par équipe interne DO
  - ✓ Audit sur site par prestataires
  - ✓ Systèmes de veille
  - ✓ Ecoute de la voix des travailleurs (Worker's voice)

**Les éléments qui sont présentés dans les fiches détaillées :**

- ✓ Définition et exemples
  - ✓ Taux de couverture visé
  - ✓ Efficiency dans l'atténuation du risque
  - ✓ Granularité des thèmes
  - ✓ Durée de validité – Périodicité et conditions de mise à jour
  - ✓ Coût et mobilisation des ressources en interne et chez le fournisseur
  - ✓ Plan d'action
  - ✓ Avantages et Inconvénients
  - ✓ Mutualisation possible
  - ✓ Phases du processus achats pertinentes
  - ✓ Intégration IT/SRM
  - ✓ Recommandations de mise en œuvre
  - ✓ Bonnes pratiques
  - ✓ Challenges, liens Utiles



## 6 témoignages

Evolution 2015-2019 du suivi des pratiques sociales et environnementales des fournisseurs par les grandes entreprises (+1000 salariés)

L'élaboration d'une cartographie des risques RSE par catégorie d'achats

Les questionnaires RSE internes

Les audits RSE en commun du secteur bancaire

Utilisation de la clause contractuelle

## 14 fiches synthèse pour mener sa démarche de vigilance

La loi sur le Devoir de Vigilance

Quels thèmes prendre en compte dans la cartographie ?

Premiers retours d'expérience sur l'application de la loi sur le Devoir de Vigilance

La cartographie des risques liés aux achats

L'identification des risques bruts

L'analyse des risques nets

La hiérarchisation des risques

Les procédures d'évaluation des sous-traitants et des fournisseurs

Les référentiels d'audits sociaux

Les recommandations liées aux audits

Les actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

La démarche PDCA pour mener les plans d'action auprès des fournisseurs

Comment adapter les mesures de vigilance aux différents contextes ?

La communication du Plan de Vigilance au niveau de la Direction Achats

**Fiche synthèse 1 : La loi sur le Devoir de Vigilance**

Le document d'application de la loi sur le Devoir de Vigilance est particulièrement large. Il est impossible de donner une liste exhaustive des sujets à traiter, car cette liste peut varier d'une entreprise à l'autre en fonction de ses activités et du contexte dans lequel elle se trouve.

Cependant, ce guide propose de restituer ci-dessous la liste des sujets traités par la majorité des entreprises. Cette liste peut servir de point de départ et elle devra être complétée, le cas échéant, en fonction de l'activité et du contexte de chaque entreprise.

**Environnement**

- Pollution de l'eau
- Pollution des sols
- Pollution de l'air
- Emissions de gaz à effet de serre
- Déchets
- Atteinte aux ressources (énergie, eau, matières premières)
- Nuances sonores et visuelles
- Gestion des ressources hydriques
- Bien-être animal

**Sécurité et la santé des personnes - Impact sur la sécurité physique et mentale des personnes et sur leur sûreté (sûreté des personnes dans des situations à risque telles que braquage, terrorisme, etc.)**

- Exposition aux produits chimiques
- Travail sur machine
- Risque physique
- Risques psycho-sociaux
- Risque électrique
- Risque biologique

**Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales (reprise de l'étude EDH) - Difficulté d'identifier les risques pour toutes les zones et tous les endroits - ex en France les risques sur les horaires décalés**

- Travail des enfants
- Liberté d'assocation
- Droit à la sécurité et harcèlement
- Travail forcé (traite des êtres humains, esclavage moderne)
- Légibilité du travail (embauches, contrats...)
- Égalité de rémunération
- Droit à l'opposition et reconnaissance effective du droit de négociation collective
- Droit foncier - Accès à la terre - Expropriation
- Sécurité alimentaire
- Vie privée - données personnelles (ex : prestation de commissions aux comptes, horaires...)
- Horaires de travail et rémunération (risque de ne pas voir appliquer ce qui est convenu fondamentalement de l'OTF - et droit local) (salaire décents, salaire minimum...)

**La prise en compte des risques pays dans la cartographie.**

Dans les faits, certains risques comme l'atteinte aux Droits de l'Homme, à l'environnement et à la sécurité des travailleurs sont fortement liés à la zone géographique, du fait de la culture. Le risque « Pays » est donc souvent géré par ce moyen.

**Mesures du Devoir de Vigilance pour les fournisseurs et sous-traitants**

Meilleure connaissance des risques existants et analyse de leur impact sur les fournisseurs et sous-traitants

**Fiche synthèse 2 : Quels thèmes prendre en compte dans la cartographie ?**

Le document d'application de la loi sur le Devoir de Vigilance est particulièrement large. Il est impossible de donner une liste exhaustive des sujets à traiter, car cette liste peut varier d'une entreprise à l'autre en fonction de ses activités et du contexte dans lequel elle se trouve.

Cependant, ce guide propose de restituer ci-dessous la liste des sujets traités par la majorité des entreprises. Cette liste peut servir de point de départ et elle devra être complétée, le cas échéant, en fonction de l'activité et du contexte de chaque entreprise.

**1. Familles d'achats prioritaires identifiées**

Les risques liés aux familles d'achats sont identifiés, mais à ce stade, aucune information relative aux fournisseurs n'est connue

A	X X X X X
B	X X X X X
C	X X X X X
D	X X X X X
E	X X X X X

**2. Mise en place de procédures d'évaluation des sous-traitants et des fournisseurs**

Les procédures sont choisies en fonction du niveau de risque de la famille d'achats

A	X X X X X
B	X X X X X
C	X X X X X
D	X X X X X
E	X X X X X

**3. Identification des risques ou des atteintes au niveau du fournisseur**

Grâce aux procédures d'évaluation, on peut connaître le niveau de risque ou la présence d'atteintes graves chez un fournisseur

A noter : les couleurs et la cotation utilisées sont celles qui sont à priori acceptées de renoncer à l'évaluation pour certains fournisseurs qui sont – à priori – dans des familles d'achats alors toujours pas à risque. On ne connaît alors toujours pas l'état des choses chez le fournisseur.

→ Dans les exemples, chaque organisation peut créer ses propres meilleures. Elles peuvent aussi être basées sur les méthodes d'analyse de risques existantes au sein de l'entreprise.



## Livre blanc

**Mettre en place les mesures adaptées pour gérer le Devoir de vigilance pour les fournisseurs et sous-traitants**

**86 pages**

**10 fiches dispositifs  
6 témoignages  
14 fiches de synthèse**

Pour obtenir le Livre Blanc :

[contact@obsar.asso.fr](mailto:contact@obsar.asso.fr)

ObsAR : 30 avenue Edouard Belin 92500 Rueil-Malmaison

Secrétariat permanent

Tél : 07.87.03.17.53

L'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR), est un « think tank » privé / public créé en 2010 qui a pour objectif de proposer un espace privilégié d'échanges, de connaissance et d'approfondissement des bonnes pratiques en matière d'Achats Responsables.

Membre de la Plateforme nationale pour la RSE, l'ObsAR édite des guides pratiques produits par ses groupes de travail, participe à de nombreux évènements « achats » et publie annuellement le Baromètre des Achats Responsables. Site Internet : [www.obsar.asso.fr](http://www.obsar.asso.fr)